

3 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

3.1 - Développer les outils d'aide à la décision

PE 3.1.1 - AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA PETITE-ENFANCE EN ÉLARGISSANT LA COORDINATION À D'AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

DIAGNOSTIC

- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté invite les acteurs institutionnels de la petite-enfance à renforcer les liens avec ceux en charge des publics fragiles.
- Le diagnostic a mis en lumière le souhait d'acteurs de terrain de collaborer à des thématiques sous la forme de groupes de travail.
- Enfin, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé la nécessité d'améliorer la coordination des institutions dans les situations de crise (alertes environnement, épidémie, etc.)

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Déterminer les bonnes conditions de collaboration entre acteurs institutionnels ; convention bi-latérale ou intégration dans le Comité des services aux familles (CDSF)

PUBLICS ET TERRITOIRES

- Tous les territoires

PILOTAGE / COORDINATION

- Préfecture du Rhône
- PMI
- L'ARS
- Caf du Rhône

◆ **ACTION 1** _____
➔ Intégrer de nouveaux partenaires au Comité des Services aux Familles : l'ARS, France Travail et des représentants des métiers de la petite-enfance.

◆ **ACTION 2** _____
➔ Améliorer la coordination interinstitutionnelle entre la PMI, l'ARS, la Caf du Rhône et la Préfecture du Rhône dans la gestion de crise et élaborer des procédures de collaboration et des outils de partage de données (liste des équipements, contacts, signalements d'alertes, etc.).

◆ **ACTION 3** _____
➔ Mettre en place des groupes thématiques réunissant institutions et professionnels concernés afin d'améliorer l'accompagnement des familles.

◆ **ÉCHÉANCES** _____
➔ À partir de 2021.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Densifier la coopération avec les acteurs de terrain**
- Nombre de réunions de groupes thématiques institutions/professionnels